

## ANNEXE

### Grille d'évaluation des candidats au concours de recrutement de maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en médecine

#### I. Titres

1. Coefficient : 10% soit 10 points.
2. Contenu et critères de notation selon le tableau ci-après :

Rubriques	Notation
Thèses ès-science	8 unités
Maîtrise de recherche	3 unités
Maîtrise professionnelle ou équivalent (deux (2) années d'enseignement)	2 unités
Certificat d'études complémentaires (CEC) ou équivalent (une (1) année d'enseignement)	1 unité
Diplôme de pédagogie médicale	3 unités
Diplôme de méthodologie de la recherche	3 unités
Sont pris en considération tous les titres quelles que soient les dates de leur réalisation	
* : - Si le total des unités par candidat ne dépasse pas les 10 unités, chaque total est converti en points.	
- Si le total des unités pour un candidat ou plus, dépasse les 10 unités, la règle de trois est appliquée à tous les candidats.	

#### II. Activités de recherche

1. Coefficient : 25%, soit 25 points.
2. Contenu et critères de notation selon le tableau ci-après :

Rubriques	Notation
<b>Publications</b> : Sont évaluées selon une grille tenant compte de la spécialité, de l'impact factor et du nombre de citations. Les articles antérieurs à la prise de fonction de l'assistant hospitalo-universitaire sont comptabilisés s'ils ont été cités pendant la période de l'assistantat, uniquement dans la rubrique « citations », (Voir la grille de notation des publications en fin de texte.)	
<b>Communications orales ou affichées</b>	<b>1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> auteur</b> 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et dernier auteur
Congrès international avec abstract publié (revue indexée*)	4 unités
Congrès international sans abstract publié.	2 unités
Congrès National et Maghrébin.	1 unité
Congrès local et régional (de faculté ou d'hôpital).	0,5 unité
<b>Le nombre de communications est limité à 15/ an.</b>	
<b>Édition d'un ouvrage ou d'une monographie</b> Chapitre d'un ouvrage ou monographie: Code ISBN	
<b>Tenir compte de l'éditeur et de l'appréciation du jury</b> (0,5 point par chapitre dans un livre international 0,25 point par chapitre dans un livre national)	
* : Indexation Pub Med ou autre système d'indexation reconnu.	

#### III. Activités Pédagogiques

1. Coefficient : 25 %, soit 25 points.
2. Contenu et critères de notation selon le tableau ci-après :

Rubriques	Notation
<b>Séminaires Pédagogiques</b> : - en tant que participant, - en tant qu'animateur.	3 points
<b>Supports pédagogiques produits à la faculté</b> : • Modules d'auto-apprentissage (support papier ou multimédia). • Production d'apprentissage du raisonnement clinique (ARC) ou autre méthode active d'apprentissage. Les supports pédagogiques produits dans des structures universitaires publiques autres, sont recevables sous réserve de validation par la faculté. <b>Examen clinique objectif structuré (ECOS)</b> validé par la faculté : - production, - participation, - coordination.	6 points
<b>Encadrement de thèses et de mémoires</b> :	
• Thèse de médecine/ dentaire/pharmacie et maîtrise de recherche.	4 points
• Maîtrise professionnelle et autres mémoires.	1,5 points
<b>Enseignement universitaire</b> : enseignement dirigé, travaux pratiques, encadrement de stage, animation de groupes de formation, simulation ...	5,5 points
<b>Diffusion d'innovation pédagogique.</b>	
<b>Enseignements postuniversitaires (EPU)</b> : • Conférences internationales. • Conférences nationales. • CEC ou équivalent • Maîtrise. • Préparation au concours de résidanat. • Formation médicale continue. Ne seront pris en considération que les EPU réalisés sous l'égide des facultés, en partenariat avec les universités, les ministères, les directions régionales, les collèges, les sociétés savantes.	3,5 points
<b>Mobilité internationale</b> durant la période de l'assistantat (à classer par durée du stage et/ ou masse horaire de formation ou nombre d'unités d'enseignement ou de crédits, ...)	1,5 point

#### IV. Activités hospitalières et responsabilités

1. Coefficient : 10%, soit 10 points.
2. Contenu et critères de notation selon le tableau ci-après :

Rubriques	Notation
<b>Activités sanitaires :</b>	
<b>Prestations de service</b> (rapports annuels d'activité, tenir compte du nombre de spécialistes dans le service ...).	<b>3 points</b>
<b>Innovation</b> : introduction d'une nouvelle activité, de méthodes de diagnostic, de techniques, ou de protocole de prise en charge.	
<b>Responsabilités hospitalières :</b>	<b>2 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre de commission hospitalière.</li> <li>• Membre de comité médical.</li> <li>• Membre de conseil d'administration.</li> <li>• Chef de service (avec attestation ministérielle).</li> </ul>	
<b>Responsabilités universitaires :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadreur de stage.</li> <li>- Coordinateur de stage.</li> <li>- Membre du conseil scientifique.</li> <li>- Membre de comité/commission de faculté ou d'université.</li> <li>- Membre d'unité de recherche ou de laboratoire de recherche.</li> </ul>	<b>2 points</b>
<b>Autres responsabilités :</b>	<b>2 points</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reviewer d'un journal scientifique indexé (Pub Med ou autre système d'indexation reconnu).</li> <li>• Membre du comité éditorial d'un journal scientifique indexé (Pub Med ou autre système d'indexation reconnu).</li> <li>• Directeur d'une institution publique d'enseignement supérieur en santé.</li> <li>• Membre du bureau d'une société savante internationale.</li> <li>• Membre du bureau d'une société savante nationale.</li> <li>• Membre d'une commission d'une société savante internationale.</li> <li>• Membre du bureau d'une association à caractère social.</li> </ul>	<b>1 point</b>
Une ancienneté minimale d'une (1) année dans la responsabilité est exigée.	

#### V. Présentation à caractère pédagogique

1. Coefficient : 15%, soit 15 points.
2. Contenu et critères de notation selon le tableau ci-après :

Rubriques	Notation
<b>Présentation pédagogique à partir d'une étude de cas</b> (observation clinique, dossier pharmaceutique, étude épidémiologique, cas bioclinique ou autre).	
<b>Préparation d'une étude de cas, pendant quatre-vingt dix (90) minutes suivie d'un exposé de trente (30) minutes au maximum et d'une discussion de trente (30) minutes (au maximum).</b>	
L'exposé a pour objet l'enseignement d'une thématique en exploitant à des fins pédagogiques, les données relatives au cas soumis à l'étude du candidat. Le candidat lors de l'exposé : - Commence par formuler les objectifs d'apprentissage que permet d'atteindre l'étude du cas. - Formule les messages à haute valeur pédagogique relatifs à l'étude du cas. L'évaluation du candidat porte notamment sur : - la maîtrise du sujet, - la capacité de synthèse appréciée sur l'exploitation des données du cas dans un but pédagogique, - les capacités de communication (clarté des messages exposés, pouvoir de conviction, élocution, utilisation des supports de communication, respect du temps imparti), - l'interaction avec les membres du jury (pertinence des réponses, sens critique). L'étude de cas porte sur des thématiques relatives à la discipline du candidat, enseignées dans les facultés, et dont la liste est agréée par la conférence des doyens. Les modalités de cette présentation sont finalisées et validées par la conférence des doyens.	<b>15 points</b>

#### VI. Implication dans la promotion sanitaire et sociale

1. Coefficient : (15%) soit 15 points.
2. Contenu et critères de notation selon le tableau ci-après :

Rubrique	Notation
<b>Mobilité nationale dans les pôles interrégionaux des régions prioritaires*</b>	
Exercice en tant qu'assistant hospitalo-universitaire et en poste au moment du concours dans une structure sanitaire dans une région prioritaire depuis :	
• quatre (4) ans.	<b>7 points</b>
• trois (3) ans.	<b>6 points</b>
• deux (2) ans.	<b>4 points</b>
• un (1) an.	<b>2 points</b>
Engagement écrit pour exercer en tant que maître de conférences agrégé dans une région prioritaire, en cas de réussite au concours (conformément aux articles 8 et 23 de l'arrêté du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 16 novembre 2015, portant organisation du concours sur épreuves pour la nomination au grade de maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine).	<b>3 points</b>
Participation à la formation pratique des différentes catégories de personnel de santé dans les zones prioritaires (partenariat facultés avec les structures sanitaires publiques).	<b>5 points</b>

\* Sont considérées comme régions prioritaires : Béja, Gabès, Gafsa, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Kébili, Le Kef, Médenine, Sidi Bouzid, Siliana, Tataouine, Tozeur.

### Grille de notation des articles

Les points attribués tiennent compte de la valeur de l'impact factor, de la position dans la liste des auteurs et du nombre de citations de l'article.

Treize (13) points seront attribués selon la grille tenant compte de l'impact factor et du rang de l'auteur, ci-dessous rapportée.

Quatre points seront attribués au nombre de citations : une unité pour chaque citation d'auteur en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> position ; 0,5 unité pour chaque citation d'auteur en 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et dernière position.

Les sites qui permettent le calcul des points sont entre autres :

<http://www.isknowledge.com/jcr>

<http://www.scopus.com>

Pour les travaux multicentriques, incluant plusieurs auteurs de différents centres, la règle est appliquée séparément à chaque équipe.

Un article publié **avant la prise de fonction de l'assistant** doit être comptabilisé en nombre de citations à partir de la date de la prise de fonction de l'assistant. (Auteur en 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> position uniquement), indépendamment du centre d'appartenance.

#### **En dehors de l'article original et des revues, les points sont comptabilisés de moitié.**

La duplication des travaux dans la chronologie « communication suivie d'un article » ne doit pas être sanctionnée, elle permet au contraire une meilleure diffusion des travaux de recherche, d'autant plus que chaque support a des exigences et des buts différents.

Le système d'indexation retenu est celui de Pub Med (et tout autre système d'indexation reconnu).

#### **Les publications seront classées en 6 catégories selon le tableau ci-après :**

Publication	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> auteur	3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et dernier auteur
Catégorie Q1 *	20	10
Catégorie Q2*	10	5
Catégorie Q3*	5	2,5
Catégorie Q4*	2	1
Indexation Pub Med, sans impact factor	1	0,5
Revue non indexée Pub Med	0,5	0,25

\* <http://www.isknowledge.com/jcr>